



## **Termes et conditions standards**

1. En acceptant cette soumission, le client accepte tous les termes et conditions de QSL Transport qui y sont énoncés.
2. Les prix indiqués dans la soumission sont sujets à acceptation dans les 30 jours suivant la date de celle-ci, ou pour la période spécifiée au recto des présentes, après quoi QSL Transport proposera (soumettra) une nouvelle offre si nécessaire. La TVH, la TPS et la TVQ ne sont pas incluses dans les prix indiqués.
3. Tous les prix sont en dollars canadiens, sauf indication contraire dans la soumission.
4. La présente soumission ainsi que toutes les commandes faites conformément à la soumission sont sujettes à l'approbation de crédit par QSL Transport avant chaque expédition. Toutes les commandes conformément à la soumission sont sujettes à l'approbation de crédit par QSL Transport avant chaque expédition.
5. Toutes les soumissions sont sujettes à la disponibilité de l'équipement, à l'approbation des permis, à un accès libre et ininterrompu aux points de déchargement/chargement et aux restrictions routières saisonnières. Sauf indication contraire dans la soumission, toute exigence spéciale ou condition de permis non incluse dans le prix sera facturée au prix coûtant plus 15 %.
6. Tous les tarifs indiqués ne sont pas valables pendant les périodes de restrictions de poids saisonnières ou les interdictions d'essieux réduits, sauf indication contraire dans l'appel d'offres.
7. Sauf indication contraire, cette soumission n'inclut pas les frais pour les permis de la ville et du comté, ni les coûts associés aux exigences imposées par les autorités locales.
8. Il est de la responsabilité de l'expéditeur, de l'entrepreneur ou du consignataire de déposer toute caution requise pour le transport dans n'importe quelle ville, comté, province ou route nationale. Ce coût n'est pas inclus dans la soumission. S'il est demandé à QSL Transport de fournir des cautions, les frais seront facturés au prix coûtant plus 15 %.
9. Responsabilité du chargement et du déchargement à autrui. L'expéditeur sera responsable de tout blocage ou arrimage requis. L'expéditeur et le destinataire doivent aider au montage et au démontage de tout l'équipement en cas de besoin, c'est-à-dire la main-d'œuvre, les chariots élévateurs ou les grues aux frais du client.
10. Sauf s'il est expressément stipulé dans la soumission, QSL Transport n'est pas responsable des frais de grue et/ou de tout autre coût de détention de tiers pour tout retard, dommage et/ou perte encouru en raison de conditions météorologiques variables, de cas de Force Majeure, de construction de routes, de restrictions routières, de pannes d'équipement, d'approbations de permis, de retards d'escorte policière, etc. pouvant survenir hors du contrôle direct de QSL Transport.
11. Toutes les soumissions incluent les escortes privées. Toute condition supplémentaire établie par une province ou un état sera facturée au prix coûtant plus 15%. Ces éléments peuvent inclure, sans s'y limiter : (i) plans de gestion du trafic ; (ii) entreprises de services publics ; (iii) escortes supplémentaires (ex. Super escortes policières, du Ministère des Transports ou du CSE) ; (iv) signaleurs ; (v) passages à niveau ; (vi) droit de passage privé ; (vii) publicités dans les médias ou annonces à la radio, etc. L'annulation d'escortes supplémentaires tel qu'indiqué ci-dessus nécessite un préavis de 48 heures.

12. Sauf s'il est expressément stipulé dans la soumission, les services publics, les relevés de ponts, les études d'ingénierie et le levage des câbles sont en sus si nécessaire, sauf indication expresse dans la soumission au prix coûtant plus 15 %.
13. Il est de la responsabilité de l'expéditeur de s'assurer que les articles à expédier sont adéquatement emballés et sécurisés pour les protéger contre les dommages accidentels pendant le transport. Cela inclut, mais ne s'y limite pas, les dommages causés par les débris de la route, les branches d'arbres, les pierres, la pluie/la neige/la grêle, etc. Si l'expéditeur choisit d'expédier les marchandises avec un emballage inadéquat ou sans emballage, le chargement est alors « aux risques et périls de l'expéditeur » et QSL Transport n'est pas responsable des dommages subis par les marchandises à la suite de dommages accidentels de la route.
14. Notre couverture d'assurance terrestre standard de 2,00 \$/livre (4,41 \$ CA/kg) jusqu'à un maximum de 100 000,00 \$ (CAD) est incluse et couvre les marchandises qui sont en notre possession sous nos soins, notre garde et notre contrôle directs. L'assurance supplémentaire (y compris l'assurance maritime) si nécessaire sera en sus en fonction du coût actuel du marché au moment de l'expédition ou, si elle est fournie par un tiers, doit inclure QSL Transport et ses sous-traitants en tant que co-assurés nommés avec une renonciation à la subrogation.
15. Les selles d'expédition ne sont pas incluses dans notre soumission. Sauf indication contraire, les bâches, l'emballage rétractable, la pesée ou la protection contre les catastrophes naturelles ou la pulvérisation routière, si nécessaire, ne sont pas inclus dans notre soumission. Les soumissions reflètent les estimations basées sur la répartition uniforme du centre de gravité. Si ce n'est pas le cas, un plan doit être fourni pour refléter le centre de gravité réel pour les ajustements de la remorque et du pont.
16. La soumission n'est pas applicable lorsque les dimensions, le poids, le centre de gravité ou les services requis au moment du chargement diffèrent de ceux spécifiés dans celle-ci.
17. **CONDITIONS NETTES DE 30 JOURS.** Des frais de service de 2 % par mois ou 24% par année sont facturés sur les comptes en souffrance.
18. Un avis écrit de cinq (5) jours à compter de la date de réception du chargement et/ou du service est requis pour toute preuve de dommage et/ou de pénurie d'envoi.
19. La soumission alloue deux (2) heures de chargement et 2 heures de déchargement. Les heures supplémentaires seront facturées au taux horaire applicable par camion et pour les escortes privées.
20. La surcharge de carburant est basée sur le tarif en vigueur et peut être modifié au moment de l'expédition. Elle est calculée à l'aide de l'indice de carburant hebdomadaire de la *Freight Carriers Association*.
21. Dans les circonstances et à son entière discrétion, QSL Transport se réserve le droit de déroger de l'itinéraire ou de la manière habituelle de transporter les marchandises, si cela est jugé préférable ou nécessaire.
22. Un avis écrit de trente (30) jours est requis avant le début de tout transport. Les bons de commande et les lettres de soutien ou de documentation doivent être fournis au besoin.
23. Sans aucune responsabilité envers le client, QSL Transport pourra arrêter les opérations de l'équipement loué en vertu de la présente soumission à tout moment ou de le retirer du chantier du client, si :

- a. QSL Transport juge opportun de le faire pour la sécurité et la protection de l'opérateur de l'équipement, de toute autre personne, de l'équipement loué en vertu de la présente soumission ou de tout autre bien.
  - b. Force majeure : Si un service en vertu de la présente soumission est entravé, interrompu ou retardé par une panne mécanique ou un défaut de tout équipement, par un accident, un événement fortuit, un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de la volonté de QSL Transport, telle que, mais non limité à, une grève, un conflit de travail, l'impossibilité ou le retard d'obtention d'une pièce de rechange, une guerre civile, des catastrophes naturelles, des sabotages, des émeutes, des incendies, des inondations, du vent, des tempêtes, des explosions, l'impossibilité d'obtenir de l'électricité, une injonction ou un ordre judiciaire, ou toute autre cause semblable, QSL Transport sera libéré de ses obligations en vertu de la présente entente pour la durée de cet empêchement, interruption ou retard et le client ne pourra réclamer des dommages-intérêts à QSL Transport à l'égard de toute perte, y compris, sans restreindre la généralité de ce qui précède, la privation d'usage de l'équipement, le temps d'attente des employés du client, les frais d'équipement, les frais de personnel et de logement, la perte de profits ou de revenus ou l'incapacité de réaliser les économies prévues et toute autre réclamation similaire par d'autres personnes.
  - c. Le client autorise par la présente l'entreprise à entrer dans sa propriété afin d'en retirer son équipement sans être tenu responsable des dommages pour intrusion, rupture de contrat ou autre.
24. Lorsqu'un équipement loué en vertu de la présente soumission doit être placé à bord d'une barge, d'un navire ou d'un autre type de navire, le client fournira un préavis suffisant à QSL Transport pour lui permettre de souscrire une assurance maritime appropriée. La prime pour une telle assurance sera facturée au client avec le coût des expertises « sur location » et « hors location » par un expert maritime sélectionné par QSL Transport au prix coûtant plus 15%.
  25. Si le client omet d'effectuer le paiement à son échéance en vertu de la présente soumission ou enfreint l'une de ses dispositions ou fait faillite ou fait une cession au profit des créanciers, QSL Transport peut, sans préavis, résilier la présente soumission et retirer tout l'équipement loué en vertu de la présente soumission du projet du client sans être tenu responsable des dommages pour intrusion ou autre.
  26. QSL Transport se réserve le droit de facturer des frais d'annulation, ainsi que tous les débours engagés au moment de l'annulation, si des travaux sont annulés ou si la portée des travaux est réduite avec un préavis de moins de 48 heures.
  27. Lois applicables – Cette soumission est assujettie et doit être conforme aux lois du Québec et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Tant l'entreprise que le client consentent à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec, à l'exclusion de tout autre tribunal, à l'égard de tous les différends ou réclamations découlant de la soumission.
  28. Le client est responsable de garantir le poids réel de la cargaison à déplacer et si des écarts devaient survenir, le client sera responsable de tous les coûts et responsabilités supplémentaires encourus en raison de ces poids inexacts produits par l'expéditeur.
  29. Le client doit fournir tout l'équipement et la main-d'œuvre pour assembler et démonter l'équipement de transport. Tout emballage supplémentaire requis entre le dessous de la cargaison et le transport sera fourni par des tiers.

30. Cette soumission est basée sur l'obtention par QSL Transport d'un accès libre et clair à toute zone de chargement, de déchargement ou de travail appropriée.
- Le client est responsable de l'identification de toutes les conditions inhabituelles du site telles que les services cachés, les structures souterraines, etc., qui pourraient être endommagées par tout équipement.
  - Le client garantit que le sol, la chaussée et toute structure du chantier ou du voisinage peuvent supporter le poids des équipements de QSL Transport, chargés ou non et en mouvement ou non, ainsi que toute vibration ou secousse pouvant en découler.
  - QSL Transport n'assume aucune responsabilité pour les dommages aux chaussées, stationnements, trottoirs, aménagements paysagers ou bordures, quelle qu'en soit la cause.
  - Si le chantier est inadéquat pour fournir un passage dégagé ou pour supporter le fonctionnement d'équipement lourd, ou si les conditions souterraines nécessitent le renforcement et/ou le déplacement d'installations et/ou de services, tous ces travaux et leur coordination nécessaires pour permettre la réalisation de ceux-ci dans les délais impartis relève de la seule responsabilité du client et sont à ses frais.
  - Une visite du site ou une étude de tracés est requise avant la mobilisation pour confirmer l'accès à la grue, à l'équipement ainsi qu'aux zones d'opération et sera facturée au client au prix coûtant.
31. Les primes d'heures supplémentaires s'appliqueront à toutes les heures travaillées la fin de semaine et les jours fériés. Sauf indication contraire, les prix indiqués sont basés sur les tarifs en vigueur pour les heures normales de travail du lundi au vendredi dix (10) heures par jour. S'il devait y avoir des circonstances indépendantes de notre volonté où le travail est requis en dehors de ces heures régulières, les primes d'heures supplémentaires s'appliqueront à toutes les heures supplémentaires travaillées.
32. Cette soumission est basée sur les tarifs actuellement en vigueur pour le travail pendant les heures normales de bureau qui sont de 7 h à 19 h pour un maximum de 10 heures par jour et par équipier du lundi au vendredi, hors jours fériés éventuels. Des primes d'heures supplémentaires seront facturées en sus à un taux de 50,00 \$ par heure par équipier ainsi que des frais d'escale de 150,00 \$ par nuit et par équipier pour tout travail requis en dehors des heures normales de bureau du lundi au vendredi 19 h à 7 h tous les jours ou à tout moment les samedis, dimanches et/ou jours fériés et/ou travaux requis en raison de circonstances indépendantes de notre volonté.
33. Si de l'équipement de remorquage/poussage supplémentaire est requis pour l'équipement de QSL Transport en raison des conditions du site, les frais seront facturés au prix coûtant plus 15 %. Tout dommage causé à la propriété ou à l'équipement (y compris QSL Transport) résultant du remorquage ou de la poussée sera facturé au prix coûtant plus 15 %.
34. Le Client garantit que la/les livraison(s) ne contient(nent) AUCUNE MATIÈRE DANGEREUSE avant l'expédition.
35. QSL Transport n'est pas responsable des frais de manutention portuaire, des garanties de grue, du dédouanement, des droits ou de tout document justificatif de ce type.
36. Les retards supérieurs à 2 heures à toutes les frontières seront soumis aux frais de temps d'attente en vigueur de la Société.
37. L'expéditeur lors de la remise de l'envoi au transporteur, et le destinataire lors de l'acceptation de la livraison de l'envoi, seront responsables conjointement et solidairement de tous les frais impayés

dudit envoi conformément aux tarifs applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les sommes avancées ou déboursées par la Société concernant ladite expédition.

38. Aucune altération, variation, modification ou renonciation à l'une des conditions précédentes de la soumission ne liera la Société à moins qu'elle ne soit rédigée et signée par un dirigeant autorisé de la Société.
39. Toutes les soumissions, feuilles de calcul, études de trajets, rapports et recommandations fournies par QSL Transport au client sont des informations exclusives et sont expressément destinées à l'usage exclusif du client de QSL Transport et ne doivent pas être transmises, partagées ou distribuées à quiconque sans le consentement écrit d'un représentant de QSL Transport. Ce consentement peut être refusé à l'entière discrétion de QSL Transport.
40. Dans le cas où les conditions météorologiques contraignent l'utilisation de l'équipement, des frais quotidiens minimum de quatre (4) heures au taux de location horaire régulier s'appliquent, plus des frais pour l'opérateur d'équipement et chaque membre de l'équipe équivalent au taux horaire respectif, en vigueur à tout moment pour ce personnel pour huit (8) heures moins le nombre d'heures pour lesquelles l'équipement a été facturé ce jour-là.
41. S'il est expressément ou implicitement indiqué que QSL Transport doit utiliser une méthode particulière de transport, de manutention ou d'entreposage des marchandises, QSL Transport donnera la priorité à cette méthode. Toutefois, s'il ne peut être convenablement adopté par QSL Transport, nous sommes autorisés à transporter, manutentionner ou entreposer les marchandises par toute autre méthode requise.
42. En aucun cas, QSL Transport ne pourra être tenu responsable, qu'il s'agisse d'une réclamation délictuelle, contractuelle ou autre, pour tout dommage accessoire, indirect, spécial, punitif ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'utilisation, les temps d'arrêt, la perte de revenus, la survaleur ou le profit ou de quelque nature que ce soit, quelle qu'en soit la cause ou la prévisibilité.
43. Les prix reflètent l'acheminement direct de l'origine à la destination et tout réacheminement en raison de la construction, de problèmes liés aux conditions météorologiques, de l'adéquation de la route et/ou de la structure en raison des dimensions ou du poids, ou de problèmes connexes qui affectent et entraînent un kilométrage supplémentaire et/ou des frais peuvent nécessiter des ajustements de coûts et deviendra la responsabilité du client.
44. En cas de conflit ou d'incohérence entre la proposition, la soumission ou la confirmation de commande et les présentes conditions générales, la proposition, la soumission ou la confirmation de commande prévaudra.
45. Les super charges nécessiteront un préavis écrit d'au moins 30 jours pour l'obtention de permis appropriés. Certains autres états ou provinces pourraient exiger un préavis allant de 60 à 90 jours.
46. Tous les droits de propriété intellectuelle sur la soumission et ses détails, les dessins, les spécifications techniques, les conceptions, les calculs, le TMP, les images, etc. qui ont été produits par QSL Transport et qui vous ont été fournis, resteront dévolus à QSL Transport. Ces documents (autre que les rapports d'études de trajets) doivent être retournés à QSL Transport immédiatement à notre demande.
47. Lorsque le service rendu consiste en une étude de trajets (*route surveys*) :
  - a. La responsabilité de QSL Transport ne peut en aucun cas dépasser le montant des honoraires perçus pour les services.

